



## **Le 26 janvier 2016: Pour une classification de haut niveau Pour nos salaires**

Par son jugement rendu le 07 Janvier 2016, la Cour d'appel de Paris reconnaît la validité de l'opposition majoritaire formulée par nos trois organisations syndicales le 19 12 2014.

La mauvaise foi de ceux qui, avec la DG, ont trainé devant les tribunaux nos organisations dès le 07 Janvier 2015, n'aura pas servi les personnels, bien au contraire ! La négociation n'est pas terminée et **nous exigeons sa reprise dans les meilleurs délais pour aboutir à un accord à la hauteur des enjeux** posés par une classification et conforme aux intérêts de tout le personnel.

**Ainsi, nos trois organisations continuent depuis le mois de Juin 2014 à revendiquer un accord pour :**

- ❖ Un positionnement qui assure à chacun et chacune de trouver la reconnaissance de ses qualifications, de ses expériences et de ses expertises;
- ❖ Une grille de classification des emplois claire permettant à chaque agent des possibilités de progression et de mobilité professionnelle;
- ❖ Un véritable déroulement de carrière garanti à l'ensemble du personnel;
- ❖ Un budget compatible avec les enjeux de cette négociation.

Afin de faire aboutir nos revendications, nos organisations prennent toute leur place dans toutes les négociations avec la direction. Nous restons néanmoins conscients de la nécessaire mobilisation de tous les personnels pour obtenir satisfaction.

Face à l'affichage de la Direction qui affirme ne pas envisager la réouverture des négociations, nos trois organisations ne désarment pas. Nous ne doutons pas que le ministère de tutelle pèse dans la décision de la direction, parce que « Classification » rime avec « Salaires ».

Ne nous leurrions pas: les contraintes qui tirent vers la bas la reconnaissance de nos qualifications et nos rémunérations trouvent très largement leur origine dans les politiques d'austérité imposées à la fonction publique et à la protection sociale.

**Le 26 janvier les organisations de fonctionnaires appellent à la défense des services publics**, et en tête de leurs revendications portent les revendications sur les salaires: une négociation sur ce thème est programmée début février pour la fonction publique, et pour le 17 février dans Pôle emploi.

**À n'en pas douter, nous sommes concernés.**

**Le 26 janvier, la mobilisation des personnels de Pôle emploi sera l'occasion de démontrer notre volonté d'obtenir la reprise des négociations sur la classification et d'affirmer nos revendications en matière de rémunérations.**